

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2021

Date de la convocation : 22/06/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Christophe CHARLES, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILLY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Max KECHICHIAN, M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Michèle CEDRIN à Mme Marilyne SILVESTRE, M. Patrick CURTAUD à M. Daniel PARAIRE, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Lévon SAKOUNTS, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, Mme Dominique ROUX à Mme Catherine MARTIN.

Absente suppléée : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** – Air Energie Climat - **Qualité de l'air** : convention avec la Région pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Lyonnaise.

Rapporteur : Evelyne ZIBOURA

NOTE DE SYNTHÈSE.

Un nouveau PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est en cours d'élaboration sur le périmètre de Vienne Condrieu Agglomération. Le volet qualité de l'air est une composante essentielle de cet outil de planification réglementaire.

Depuis fin 2020, Vienne Condrieu Agglomération a rejoint le périmètre du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de l'Agglomération Lyonnaise qui est en cours de révision.

Une convention d'aides pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de ce PPA avec un engagement financier de la Région Auvergne Rhône Alpes avait été approuvée par la Région fin 2019. Il concernait la Métropole de Lyon ainsi que la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais. Un avenant à cette convention a été élaboré pour tenir compte du programme d'actions du nouveau PPA et de l'extension du périmètre à notre agglomération ainsi qu'à de nouveaux EPCI (CC Miribel Plateau, Pays de l'Ozon, Monts du Lyonnais, Entre Bièvre et Rhône).

A ce titre, Vienne Condrieu Agglomération pourrait mobiliser un soutien de la région de 400 000 € sur la période 2022-2023, permettant de contribuer prioritairement au financement des actions suivantes :

1- Renouvellement des appareils de chauffage au bois non performants et promotion des bonnes pratiques dite "Prime Air Bois". Comme arbitré au Conseil Communautaire de mars, l'étude de pré-configuration sera menée en 2021 pour la mise en place du dispositif en 2022. Un soutien jusqu'à 80 % plafonné à 200 000 € est attendu.

2- Aide à la conversion des véhicules de l'agglomération au gaz : 150 000 € d'aide pour la prise en charge d'une partie du surcoût d'investissement pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et 6 autobus au gaz.

3- Stations Gaz évolutives multi-énergies : la fiche action intègre prioritairement les travaux d'adaptation de la station privative de mobilité de Pont Evêque pour assurer la montée en puissance du nombre de véhicules qui pourront se ravitailler en gaz. Une enveloppe de 50 000 € d'aide est envisagée. Il s'agit également de faire émerger une voire deux stations BioGNC (gaz naturel compressé à base de biométhane) évolutive multi-énergies (électricité voire hydrogène). Une étude vient d'être engagée par l'Agglomération à cet effet.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°18-247 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 par laquelle Vienne Condrieu Agglomération a décidé du lancement de l'élaboration de son PCAET,

VU la délibération n°21-63 du Conseil Communautaire du 16 Mars 2021 relative à l'étude de pré-configuration pour aider les particuliers à la modernisation du parc d'appareils individuels de chauffage au bois non performants,

VU l'avis de la commission Climat Air Energie Biodiversité du 7 avril 2021 qui a pris acte de la contribution du Conseil de Développement « une meilleure qualité de l'air pour notre santé : pourquoi et comment ? »,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

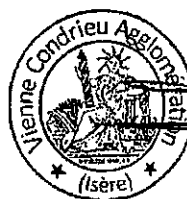
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention cadre « pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération Lyonnaise » entre la Région Auvergne Rhône Alpes et les autres EPCI du périmètre du PPA.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération transmise en Préfecture
le 2 juillet 2021
et publiée le 2 juillet 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat